Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20261008-2026_239-DE

DCM DU 8 OCTOBRE 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.239*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **8 octobre** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 2 octobre 2026 - **Date d'affichage** : 12 octobre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

27 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Grégory PRENVEILLE, Yannick DANTON, Alain CLÉRY, Christophe GAUTIER, Alain PÉCHON, Jacques BELLONCLE, Sébastien SIMONOT, Patrice RUBERTI, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Samuel GATTIER, Maxime LAUBENEAU, Valentin LEMIÈRE, Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY et Mesdames Anne-Laure OULED- SGHAÏER, Maud LANGLAIS ELLEOUET, Elsa RUCKERT, Chantal FRANCANNET, Claire BRIDEL, Anne BOUCARD, Ingrid BIRÉE, Gwénaël DUMONT, Claire SIMONET, Awena KERLOC'H, Karen CHESNAIS-GIRARD, Julie AUBAUD et Merlene DESILES.

2 excusés : Monsieur Ronan SALAÜN et Madame Laurence BLOUIN DUFFÉE.

2 pouvoirs : Monsieur Ronan SALAÜN (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL) et Madame Laurence BLOUIN DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Chantal FRANCANNET).

Secrétaire de séance : Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20261008-2026_239-DE

PARTICIPATION DE L'USL AU RENOUVELLEMENT DE VITROPHANIE DE LA SALLE PAUL DAVENE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2311-7 et L.2131-11 ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la convention de partenariat conclue entre la Ville de Liffré et l'Union Sportive Liffréenne ;

VU le plan de financement signé entre la ville et l'USL en date du 29 avril 2026 en accord d'une participation financière de l'équipement ;

VU l'avis favorable de la Commission « Attribution des subventions aux associations » réunie le 28 septembre 2026 ;

VU l'avis du Bureau municipal réuni le 28 septembre 2026 ;

Monsieur Grégory PRENVEILLE, 2ème adjoint en charge de la Vie associative, Sport, Bénévolat, rappelle à l'assemblée que dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative, la Ville de Liffré accompagne les associations utilisatrices des équipements municipaux dans la réalisation de leurs projets, notamment lorsque ceux-ci concernent l'amélioration ou l'adaptation des installations mises à leur disposition.

La section Tennis de l'Union Sportive Liffréenne a sollicité la Ville afin de procéder au renouvellement de la vitrophanie installée sur les vitres d'accès à l'équipement de la salle Paul Davené. Cette démarche a été engagée à l'initiative du club à la suite d'une observation de la Fédération Française de Tennis concernant le positionnement de la main de la joueuse représentée sur le visuel existant, jugé non conforme à la gestuelle sportive.

À la demande de l'association, le service communication de la Ville a travaillé à l'adaptation et à la finalisation d'un nouveau visuel. La composition graphique a notamment été modifiée afin de masquer la prise de raquette concernée et de parvenir à une proposition répondant aux observations formulées.

Le fichier finalisé par la Ville est destiné à permettre la fabrication d'une nouvelle vitrophanie en adhésif microperforé, ainsi que la dépose du support existant et la pose du nouveau dispositif.

Le coût total de cette opération, réalisée par le fournisseur Plakers, s'élève à 1 256 € TTC. Le plan de financement signé prévoit la répartition suivante :

- Participation de l'Union Sportive Liffréenne : 1 046 €, correspondant au coût hors taxes de la fabrication, de la dépose et de la pose ;
- Participation de la Ville de Liffré : 209 €, correspondant au montant de la TVA, à laquelle s'ajoute la valorisation du travail de création graphique réalisé par les services municipaux.

La participation de l'association représente ainsi 84 % du coût total de l'investissement, la part financière supportée par la Ville représentant 16 %.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20261008-2026_239-DE

Afin de faciliter la mise en œuvre du projet et de garantir la bonne coordination de l'intervention sur l'équipement municipal, la Ville a assuré la commande et le règlement de la prestation auprès du fournisseur. La nouvelle vitrophanie a ainsi été installée à la fin de l'été dernier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le renouvellement de la vitrophanie de la salle Paul Davené selon le plan de financement établi entre la Ville de Liffré et l'Union Sportive Liffréenne ;
- APPROUVE la participation financière de l'Union Sportive Liffréenne à cette opération pour un montant de 1 046 € ;
- PRECISE que cette participation correspond à la prise en charge par l'association du coût hors taxes de la fabrication, de la dépose de l'ancienne vitrophanie et de la pose du nouveau dispositif ;
- PRECISE que la Ville de Liffré prend en charge le montant de la TVA, soit 209 €, ainsi que le travail de création et d'adaptation graphique réalisé par ses services ;
- AUTORISE l'émission à l'encontre de l'Union Sportive Liffréenne du titre de recettes correspondant, pour un montant de 1 046 € ;
- DIT que la dépense et la recette correspondantes seront inscrites au budget communal ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr